

ADMINISTRATION

48, rue de la République
DRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfrot, 14
A PARIS : AGENCE HAVA
Place de la Bourse.

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Un gros Scandale.
La grève du gaz à Lyon.
Les incidents de la Faculté de Médecine.
Un Singulier Voyageur.

Lettre Parlementaire

Ce qui s'est passé à la présidence de la République, en cette dernière quinzaine, a tellement servi de pivot à la politique, on a tant discuté à propos de la façon d'agir de M. Carnot, les chances des candidatures qui se produisent déjà en vue d'une succession, que je crois intéressant de donner à ce sujet quelques renseignements que je peux qualifier d'inédits.

C'est ainsi que je tiens d'un personnage fort autorisé, d'une haute situation politique, que M. Carnot lui a déclaré qu'il était complètement résolu à ne pas se représenter; l'argument sur lequel il s'est basé pour faire cette déclaration est celui-ci :

« En sept ans, aurait-il dit, un président de la République, à tout le temps de sa faire une place honorable dans l'histoire — ou, au contraire, — de se brûler. — Dans les deux cas il doit se retirer, soit pour essayer de se faire oublier, soit pour ne pas compromettre l'honorable situation qu'il s'est faite, ainsi que cela s'est vu récemment avec M. Grévy. »

Donc, M. Carnot, le plus redoutable des candidats, se retirant, les compétitions vont se faire jour, malgré les trois ans qui nous séparent encore du Congrès, — avec une intensité qu'expliquent d'ailleurs les beaux émollements et les honneurs que rapporte le poste suprême.

Mais, en outre des candidats qui ne se cachent pas, qui ne se laissent pas ignorer, — tels MM. Floquet, de Freycinet, Constans, — il est quelqu'un dont le nom n'a peut-être été prononcé par personne, mais dont la candidature doit inéluctablement, fatalement, se produire un jour ou l'autre, étant données les énormes chances de succès qu'elle présente.

J'ai nommé M. Méline qui, en outre d'un grand, très grand nombre de voix de gauche, réunit tous les suffrages des droites au Sénat comme à la Chambre.

Or, c'est cette candidature, — bien qu'aucune des trois autres ne soit peut-être pour donner entièrement satisfaction à tous les républicains, — c'est cette candidature, dis-je, que nous devons, l'ayant prévue, nous efforcer de faire échouer.

M. Méline à l'Elysée, c'est l'autoritarisme le plus irraisonné, le protectionnisme le plus farouche, le plus poussé à ses conséquences extrêmes, c'est la féodalité industrielle et commerciale, c'est, en outre, la morgue sectaire et puritaine présidant aux destinées du pays.

C'est alors que la Ligue contre la licence des rues aura beau jeu ; MM. les littérateurs qui se permettront de faire à l'Amour la moindre allusion ne s'en tireront pas, croyez-m'en, sans quelques mois de Sainte-Pélagie. De plus en plus, nous nous écarterons de la République athénienne et polémique pour nous rapprocher de cette pseudo-austère Lacédémone, où n'étaient comprises que les vertus qui se fondent sur la force, et où le vices trouvait à se rendre plus vicieux encore, parce qu'il se masquait d'hypocrisie.

Puisque j'ai parlé de protectionnisme,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

15 Mars

3

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

PREMIÈRE PARTIE

LES MAÎTRES EN FAIT D'ARMES

Leur gravité soudaine ne put manquer d'exciter l'attention générale.
— Qu'avez-vous ? qu'avez-vous donc ? demanda-t-on de toutes parts.
On vit Coccardasse et son prévôt se regarder en silence.

— Ah ça ! que diable signifie cela ? s'écria Saldagne ébahi.

— On dirait ajouta Faenza, que vous avez envie d'abandonner la partie.

— Mes mignons, répliqua gravement Coccardasse, on ne se tromperait pas beaucoup.

Un tonnerre de réclamations couvrit sa voix.

— Nous avons vu Philippe de Nevers à Paris, reprit doucement frère Passepoil ; il venait à notre salle. C'est un mourant qui vous taillera des croupières !

— A nous ! se récria le chœur.
Et toutes les épaules de se hausser avec dédain.

je ferai bien de dire deux mots de la réunion de la commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 3.250.000 fr., pour participation à l'Exposition colombienne de Chicago. Cette commission a eu en premier la lecture de deux lettres adressées à deux de ses membres ; l'un est M. Léon Say. Ces lettres émanant de l'Amérique du Nord signalaient la tendance qui pousse aussi bien le Canada que les Etats-Unis à une rapide germanisation, état de choses qui en est d'ailleurs à un tel degré, qu'on en est venu à germaniser les dépêches françaises.

Il est évident que le protectionnisme, élevant entre nous et les pays étrangers une barrière de plus en plus élevée, n'est pas fait pour remédier à cette déplorable situation.

Aussi, les membres de la commission ont-ils jugé qu'il était nécessaire de donner à notre participation à l'Exposition colombienne le plus grand éclat. Ce sera aussi l'avis du Parlement, nous l'espérons.

Je ne vous dis rien du débat porté jeudi à la tribune par M. Reinach, au sujet de la transformation en ministère du sous-secrétariat aux colonies. Vous en savez l'épilogue : le ministère des colonies est tombé à l'eau, et c'est la marine qui est chargée de repêcher le sous-secrétariat.

Plus drôle, d'ailleurs, serait l'histoire qui raconterait par le menu ce qui s'est passé entre ministres avant qu'on en arrivât à adopter la candidature du très sympathique et très intelligent M. Jammes : menaces de démission jetées simultanément par deux Excellences, l'une soutenant M. Thomson, l'autre M. Jammes ; désespoir de M. Loubet, menacé de voir s'en aller à l'eau, à peine né, le ministre qu'il avait eu tant de mal à former, et surtout soupçons de soulagement qu'il poussa quand il vit que le ciment si péniblement gâché par lui tenait encore. Oh ! petites misères de la vie politique, vous seriez dignes d'être chantées par quelque fantaisiste chroniqueur !

C. H.

LA POLITIQUE

Il faut encore revenir sur cette odieuse affaire de dynamite. L'émotion, ainsi qu'on peut le supposer, ne s'apaise pas, et les Parisiens sont, actuellement, comme les Lyonnais après l'attentat du théâtre de Bellecour et de la Vierge.

A coup sûr, il ne saurait être question de faire entendre des paroles raisonnables aux gredins qui procèdent par l'extermination et le massacre aveugle de tous ceux, — amis ou ennemis, riches ou pauvres, — qui ont le malheur de se trouver dans l'entourage de leur « tribunal explosif ». Ceux-là sont ou des fous — qu'il faut enfermer dans de solides cabanons — ou des brigands auprès desquels les Anastasy et les Etyraud peuvent passer pour des petits saints.

Mais ceux auxquels il n'est peut-être pas inutile d'adresser un pressant appel, c'est aux socialistes et même aux révolutionnaires qui, sincères et loyaux, dans leurs opinions, quelque violentes qu'elles soient, doivent, plus que tous les autres, répudier et fêter des soi-disant doctrines sociales qui ne sont qu'un retour à la sauvagerie des êtres et des âges les plus dégradés.

Qui, à qui seule peuvent profiter de tels attentats ? — A la réaction monarchique et cléricalle qui ne s'occupe aujourd'hui qu'à les grossir, qu'à les présenter sous leur jour le plus effrayant, — attendant le moment où la terreur publique lui donnera le moyen de s'en servir grâce à l'affolement de quelque scrutin, grâce,

peut-être aussi, à l'audace heureuse de quelque coup de force.

Et n'est-ce pas déjà d'un bien significatif enseignement, cette reprise d'hostilités qui a lieu juste au moment d'une sorte de commotion politique, — juste à la veille des élections municipales de toutes les communes de France ?

Assurément, ces attentats sont si monstrueux qu'on n'ose en faire remonter la complexité plus haut que la boue des pavés où pousse l'être lâche et vil qui se fait « dynamiteur ». Cependant, on a vu tant d'exemples de tant d'inconsciences morales... on a vu tant de féroces ambitions, tant d'abominables appétits ne reculer devant rien... Certes, c'est une effroyable propagande réactionnaire, mais c'est une fameuse propagande que celle qui s'impose par la terreur et l'affolement des masses.

Aussi, voudrais-je voir tous ceux qui, par leur tempérament, par leur passé, par leurs attaches, semblent, plus que les autres, s'approcher du groupe dont les dynamiteurs se vantent de faire partie, être les plus indignés, les plus écœurés, les plus ulcérés. C'est eux qui sont compromis par le quasi-contact de ces misérables ; c'est eux qui doivent se reprocher à cette heure, d'avoir mollement lutté contre certaines doctrines qu'ils ne prenaient sans doute que pour des projets en l'air, des mystifications à effrayer les bourgeois, — et dont maintenant ils voient qu'il suffit de quelques fanatiques savamment excités — ou de quelques gredins honteusement payés — pour que l'association formidable suive de près l'odieuse théorie.

Je ne parle pas du parti républicain tout entier qui, dans cette lamentable aventure, est le premier visé et atteint.

La dynamite est une arme que peut être quelques fous de l'anarchie trouvent sublime, que sûrement les tartufes de la réaction trouvent admirable, mais qui ne peut atteindre que la République organisée.

C'est pourquoi, plus fortement encore que tous ceux des autres partis, nous demandons à ceux qui nous gouvernent de protéger la démocratie contre l'ennemi qui reparait juste au moment où la réaction tente un retour offensif.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Un Discours de M. Lenoël

Paris, 14 mars.

M. Lenoël, en prenant aujourd'hui la présidence de la Gauche républicaine du Sénat a prononcé un discours dans lequel il a dit :

Après bien des polémiques, nous avons pu croire un instant que sous une haute et bienfaisante influence, l'apaisement se faisait, mais c'est alors que de son autorité privée, un grand dignitaire était en quelque sorte à son propre tribunal, et que, sous l'inspiration d'un membre du gouvernement, un coupable d'avoir rempli avec courtoisie les devoirs de sa charge, c'était un anachronisme de plusieurs siècles, c'était une prétention à la réintégration de la théocratie dans la société civile, à la reconstitution de ce que M. Pasquier appelait justement un Etat dans l'Etat.

Par un ordre du jour voté à une importante majorité, vous avez rappelé que tous les citoyens sont également soumis à la loi ; qu'il n'y a pas en France d'autorité supérieure à elle et que le Sénat ne permettrait qu'il fut porté atteinte à ce principe protecteur de toutes les libertés, de toutes les croyances. Nos adversaires que n'aveugle pas la passion, finiront par comprendre que la loi est la véritable garantie.

Ne voyons-nous pas déjà les chefs de la réaction, tout en maintenant leur critique des lois qu'ils ont toujours combattues, adhérer au principe même du gouvernement républicain ; ne voyons-nous pas le souverain

poche, où il devait bien avoir un bout de chapelet.

— On a bien fait de nous convoquer tous, mes mignons, reprit Coccardasse avec plus de solennité. Vous parlez d'armée, j'aimerais mieux une armée. Il n'y a, croyez-moi, qu'un seul homme au monde capable de tenir tête à Philippe de Nevers, l'épée à la main.

— Et cet homme ? firent six voix en même temps.

— C'est le petit Parisien, répondit Coccardasse.

— Ah ! celui-là, s'écria Passepoil avec un enthousiasme soudain, c'est le diable !

— Le petit Parisien ? répétait-on à la ronde ; il a un nom, votre petit Parisien ?

— Un nom que vous connaissez tous, mes mignons : il s'appelle le chevalier de Lagardère.

Il paraissait que les estafiers connaissent tous ce nom, en effet, car il se fit parmi eux un grand silence.

Je ne l'ai jamais rencontré, dit ensuite Saldagne.

— Tant mieux pour toi, mon bon, répliqua le Gascon ; il n'aime pas les gens de ta tournure.

— C'est lui qu'on appelle le beau Lagardère ? demanda Pinto.

— C'est lui, ajouta Faenza en baissant la voix, qui tuales trois prévôts flamands sous les murs de Senlis.

— C'est lui, voulut dire Joël de Jugan, qui...

Mais Coccardasse l'interrompit en prononçant avec emphase ces seuls mots : — Il n'y a pas deux Lagardère !

pontife atténuer les réserves, accentuer l'adhésion en enseignant aux catholiques que la République et la religion n'ont rien d'incompatible.

L'orateur termine ainsi :

Dans le magnifique message qu'il adressait à l'Assemblée nationale, en 1872, M. Thiers disait ceci : L'homme a besoin de l'estime des hommes, les nations ont besoin de l'estime des nations. Un jour vient, d'ailleurs, où l'on a besoin d'un appui, moral au moins, et on le trouve lorsqu'on l'a mérité. Les efforts que la France a fait depuis deux ans lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages.

Ce n'est pas à tel ou tel parti, à tel ou tel homme que s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, à la conduite qu'elle tient pour réparer les fautes qu'elle n'a pas commises mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissées commettre.

Combien, chers collègues, ces paroles sont plus vraies encore aujourd'hui qu'il y a vingt ans ; la France et la République, qui n'est que la France gouvernant elle-même, n'ont pas cessé un seul instant de mériter l'estime du monde !

Mais l'estime qu'elle inspire n'est plus un sentiment intime et voilé, elle s'exprime au grand jour, au milieu des réceptions enthousiastes faites partout un peuple et par le plus puissant monarque de l'Europe à l'escadre qui porta notre drapeau et nos vaillants marins dont le monde admirait l'héroïsme pendant la guerre de 1870 comme il l'admire aujourd'hui toutes les fois que sur un point du globe la France les appelle à défendre son honneur et ses droits.

Ces résultats sont l'œuvre de tous, mais vous y avez puissamment contribué par la modération, la sagesse, l'élévation de votre politique, et vous pouvez les envisager avec une légitime fierté.

Nouvelles Militaires

Paris, 14 mars.

Le lieutenant-colonel Auvity, du 16^e dragons, les chefs d'escadrons de la Forcade, du 1^{er} dragons, et Joannès, du 28^e dragons, ont été désignés pour présider aux examens des sous-officiers de cavalerie proposés pour entrer à l'école de Saumur comme élèves-officiers.

— M. le chef de bataillon du génie Marmeraire ayant quitté le service des chemins de fer au ministère de la guerre pour remplir une mission militaire importante au Soudan. M. le ministre de la guerre a décidé que cet officier supérieur serait inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel.

— En vue des manœuvres, les cadres de l'infanterie se complètent. 27 anciens sous-officiers et 339 anciens volontaires d'un an sont nommés sous-lieutenants de réserve. Cette promotion intéresse principalement les régiments affectés aux nouvelles divisions de l'Est, les 147^e et 148^e à Verdun, le 150^e à Epinal, les 157^e et 158^e composites à la brigade régionale de Lyon, et le 163^e formé tout récemment à Nîmes. Six nouveaux sous-lieutenants de réserve sont affectés au 1^{er} régiment étranger qui ne disposait d'aucun officier de cette catégorie.

Autour du Parlement

Paris, 14 mars.

Les Crédits de la Guerre

La commission du budget, après avoir entendu M. de Freycinet, a décidé de diminuer quelque peu le chiffre des crédits supplémentaires présentés par le ministre de la guerre afin de bien indiquer qu'elle trouve mauvais de présenter certains crédits en dehors de la loi budgétaire.

Les Bureaux de Tabacs

M. Catusse, directeur des contributions indirectes, remplaçant le ministre des finances, s'est rendu à la commission d'adjudication des bureaux de tabacs. Il s'est prononcé contre la mise en adjudication des bureaux, en donnant pour raison principale qu'on ne rencontrerait pas dans ce système les avantages qu'on croit en retirer.

D'autre part, M. Catusse a exprimé la

crainte que le système d'adjudication portât atteinte au monopole de l'Etat. Il pourrait arriver, en effet, qu'une puissante compagnie se constituât pour soumissionner successivement tous les bureaux de tabacs et arrivât à s'ériger ainsi en une véritable compagnie fermière.

Projet Goblet sur les Associations

La commission sénatoriale pour la proposition Goblet sur les associations a nommé président M. Cazot, secrétaire M. Durand-Savoyat.

Les commissaires ont rendu compte des opinions émises dans les bureaux. Il paraît résulter de cet exposé que la majorité de la commission trouve qu'il serait nécessaire de faire sinon deux lois au moins deux titres dans la loi, un sur les associations civiles, un sur les associations religieuses.

La Marine marchande

M. Ribot a été entendu par la commission qui examine le nouveau projet sur la marine marchande. Il a déclaré qu'il ne voyait aucune objection juridique à l'extension de la prime de navigation au cabotage international. En ce qui concerne le cabotage entre la France et l'Algérie, il pense que la loi de 1889 est applicable. Toutefois, avant de donner une opinion ferme, il a besoin d'en conférer avec les puissances.

La Liberté du Vote

M. Loubet, ministre de l'intérieur, s'est rendu aujourd'hui à la commission de la Chambre chargée d'examiner diverses propositions tendant à assurer la liberté et la sincérité du vote dans toutes les élections.

Cette commission a écarté tous les systèmes du vote sous enveloppe, d'isolement des électeurs, etc., qui avaient été mis en avant ; elle s'est ralliée à l'idée d'instituer l'obligation légale d'imprimer tous les bulletins de vote sur un papier uniforme, qui serait fabriqué et vendu par l'Etat, de sorte que tous les caractères extérieurs pouvant servir à distinguer les bulletins des divers candidats seraient supprimés, et l'identité apparente des bulletins résultant de l'emploi du papier uniforme mettrait les électeurs à l'abri de toute inquisition et de tout contrôle au moment du scrutin.

M. Loubet a accepté ce système qui avait déjà reçu l'approbation de M. Constans, son prédécesseur.

La question viendra en discussion devant la Chambre, d'ici peu de jours, elle figure à l'ordre du jour immédiatement après la proposition de M. Bovier-Lapierre sur les syndicats professionnels.

SÉNAT

Paris, 14 mars.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Léon Lalanne, sénateur inamovible décédé.

Après avoir voté deux projets relatifs aux conventions téléphoniques internationales, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les universités.

LES UNIVERSITÉS

DISCOURS DE M. BARDOUX

M. Bardoux, rapporteur du projet, dit que le fond du débat est la lutte entre deux conceptions différentes de l'enseignement supérieur : l'une est l'uniformité avec sa conclusion naturelle de tout concentrer à Paris ; l'autre correspond à cette idée qu'aucune science ne peut vivre et se développer isolément et que les universités sont la forme qui doit réunir toutes les sciences, comme elles sont réunies dans l'esprit humain.

La commission sénatoriale n'a pas eu

d'autre dessein que d'accroître la vie intellectuelle du pays.

Il ne s'agit pas, ajoute l'ancien ministre de l'instruction publique, de faire une révolution, il s'agit uniquement de savoir si on doit marcher en avant ou si on doit reculer. Il s'agit moins d'enlever à l'Etat ses droits que de donner des droits nouveaux aux universités. La réforme demandée n'est d'ailleurs depuis fort longtemps ; sur les 64 facultés, 46 se sont prononcées en faveur du projet ; 17 seulement se sont déclarées contre la création d'universités provinciales ; une s'est trouvée partagée.

L'orateur expose les avantages du projet et termine en disant que c'est une œuvre de progrès à accomplir. Si le Sénat refusait ce projet de loi, ce serait un recul pour l'enseignement.

DISCOURS DE M. EDOUARD REY

M. Edouard Rey combat le projet de loi. Il cite particulièrement la ville de Grenoble qui serait frappée de déchéance si le projet de loi était voté. C'en sera fait, dit-il, des villes comme Grenoble où l'on étendra tous les foyers scientifiques au profit de quelques grands centres de la France.

DISCOURS DE M. GOBLET

M. Goblet, parlant des décrets qui ont été signés en 1889 à la suite de l'enquête en faveur de la création des universités, déclare qu'ils consistaient à restaurer le personnel civil des Facultés, à créer un conseil général des Facultés, et à étendre les attributions de ce conseil. C'était, ajoute-t-il, afin de préparer la voie à la constitution des universités.

M. Goblet rappelle que tous les ministres de l'instruction, sauf M. Spuller, ont été favorables à cette œuvre libérale, il supplie le Sénat de l'adopter. Il est indispensable de rapprocher les foyers de la science ; c'est dans ces foyers que se forme la jeunesse du pays, et que se manifeste l'esprit nouveau. Paris ne suffit plus. La création des universités sera le moyen de réveiller dans les provinces le goût des lettres et des sciences, de ranimer le culte des idées générales.

M. de Rozière dit qu'un des plus grands titres d'honneur de la République est l'intérêt qu'elle a témoigné toujours à l'enseignement, mais il reproche aux auteurs du projet de n'avoir pas défini ce qu'ils entendaient par Universités.

Silvain l'orateur, le nouveau projet est inutile, l'organisation établie par les décrets donne toute satisfaction ; il suffit amplement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 25.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 14 mars.

Les couloirs sont absolument déserts, on s'occupe toujours des explosions de dynamite et on prévoit que le dépôt du projet préparé par le gouvernement sur les pénalités encourues par les auteurs de ces crimes donnera lieu à une discussion générale intéressante.

La séance paraît devoir être fort calme.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Très peu de députés en séance. Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, on revient à la loi relative aux conseils de prud'hommes.

Les Conseils de Prud'hommes

Après une courte discussion, le nouvel article 14 établissant le serment pour les conseillers élus est adopté.

Les articles 16, 17 et 18 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 19, M. Lavy soutient un amendement d'après lequel tout conseiller prud'homme pourrait être révoqué si sa révocation était réclamée par les deux tiers de ses électeurs.

Cet amendement, que repousse la commission et que vient combattre M. Le Hérisse, n'est pas adopté.

— Si vous voulez cela, laissez agir maître Coccardasse et moi. Quoi que nous disions à ce Peyrolles, appuyez-vous.

— C'est entendu ! s'écria-t-on en chœur.

— Au moins, achève frère Passepoil en se rassurant, ceux qui n'auront pas ce soir le cuir troué par l'épée de Nevers pourront faire dire des messes à l'intention des défunts.

Peyrolles entrain.

Passepoil ôta le premier son bonnet de laine bien révérencieusement. Les autres saluèrent à l'avenant.

Peyrolles avait un gros sac d'argent sous le bras. Il le jeta bruyamment sur la table en disant :

— Tenez, mes braves, voici votre pâture !

Puis, les comptant de l'œil.

— A la bonne heure, reprit-il, nous voilà tous au grand complet ! Je vais vous dire en peu de mots ce que vous avez à faire.

— Nous écoutons, mon bon monsieur de Peyrolles, répartit Coccardasse en mettant ses deux coudes sur la table ; eh donc !

Les autres répétèrent :

— Nous écoutons.

Peyrolles prit une pose d'orateur.

— Ce soir, dit-il, vers huit heures, un homme viendra par ce chemin que vous voyez ici, juste sous la fenêtre. Il sera à cheval ; il attachera sa monture aux piliers du pont, après avoir franchi la lèvre du fossé. Regardez, là, sous le pont, apercevez-vous une croisée basse, fermée par des contrevents de chêne ?

(La suite à demain.)

L'article 19 est adopté, ainsi que les articles suivants, jusqu'à l'article 24 inclusivement.

Sur l'article 25, M. Isambard demande une nouvelle rédaction impliquant que tout justiciable appelé devant le conseil des prud'hommes sera tenu, sur simple lettre du secrétaire adressée trois jours francs avant la comparution, de se rendre en personne devant le bureau de conciliation au jour et à l'heure fixés, sans pouvoir être remplacé hors le cas d'absence ou de maladies constatées. En ce cas seulement, il peut être représenté par un de ses parents ou une personne exerçant la même profession et porteur d'une lettre du secrétaire.

M. Balsan demande que la lettre du secrétaire soit recommandée.

M. Antide Boyer demande que les lettres recommandées ou non jouissent de la franchise postale.

M. Balsan accepte la franchise, mais à défaut de la franchise il demande que la lettre soit recommandée et répétée.

La Chambre accepte l'adjonction du mot « conciliation » demandée par M. Isambard.

Sur la franchise demandée par M. Antide Boyer, M. Jules Roche explique qu'il s'agit d'une dépense de 450.000 francs environ.

M. Antide Boyer insiste.

M. Goujon demande l'extension de la franchise aux aversissements de justice de paix délivrés aux ouvriers.

L'amendement est adopté.

M. Balsan demande le droit de se faire représenter en conciliation même hors du cas de maladie ou d'absence.

Par 400 voix contre 138 l'amendement Balsan est repoussé.

M. Lavy propose de rédiger le 2^e paragraphe de l'article 25 de la façon suivante : « Les chefs d'industrie peuvent se faire représenter dans les mêmes conditions et de la même manière. »

La commission, au contraire, les autorise à se faire représenter par leur directeur-gérant ou par un employé fondé de pouvoir, avec ce texte : « Le patron pourra avoir pour fondé de pouvoir un homme de loi qui luttira victorieusement contre l'ouvrier. La justice veut qu'ouvriers et patrons soient traités de la même manière. »

M. Pierre Legrand estime que la commission a établi l'égalité que réclame M. Lavy.

M. Lavy demande qu'on supprime au moins l'expression « un employé fondé de pouvoirs ».

M. Pierre Legrand repousse la proposition. L'amendement de M. Lavy n'est pas adopté.

M. Balsan développe un amendement de M. L. Renard ainsi conçu : « Les chefs d'industrie peuvent toujours se faire représenter par le directeur-gérant de leur établissement, ou par un employé fondé de pouvoirs ».

M. Pierre Legrand répond que le chef d'industrie qui sera absent de sa résidence, se fera représenter par son directeur.

M. Jourde dit que la Chambre veut avant tout éloigner du prétoire tous les hommes qui vivent de la chicane; elle a raison, mais les grands industriels ne pourront pas être constamment devant les prud'hommes. La loi les autorise à se faire représenter par un employé fondé de pouvoirs. L'orateur demande que cet employé soit un chef de travail immédiat de la partie adverse.

M. Legrand repousse cette proposition.

L'amendement de M. Renard, mis aux voix, est repoussé par 336 voix contre 134, sur 500 votants.

Le paragraphe 2 est adopté.

L'amendement additionnel de M. Jourde n'est pas pris en considération. Le dernier paragraphe de l'article 25 est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article.

M. Lavy développe un amendement sur l'article 26, tendant à le terminer par ces mots : « pour les soins du secrétaire. »

M. Jacques dit que la commission accepte l'addition.

L'article 26, ainsi modifié, est adopté, l'article 27 est aussi adopté.

M. Vilfeu demande à modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 28, de façon à fixer un délai pour la reprise de la cause; ce délai serait de 8 jours.

M. Jacques dit que la commission accepte.

L'amendement est adopté. L'article 28 ainsi modifié est adopté.

L'article 29 est adopté.

M. Maurice Sibille développe un amendement sur l'article 30.

Cet article est ainsi conçu :

Les jugements des conseils de prud'hommes sont définitifs et sans appel, si la demande n'est pas supérieure à 500 fr.

L'amendement porte aussi bien sur l'article 30 que sur les articles 31 et 32; il entend décider qu'au-dessus de 500 fr. les jugements sont sujets à appel devant le tribunal civil. Les jugements pour-

ront être attaqués par voie de recours en cassation; les pourvois seront formés, au plus tard, dans les trois jours, à dater de la signification du jugement de la chambre civile. La cour de cassation statuera dans les mois qui suivra sur la réception des pièces. Enfin, les conseils de prud'hommes ne connaîtront pas de l'exécution de leurs jugements.

M. Lagrange, rapporteur, dit que l'amendement de M. Sibille touche aux articles 30, 31 et 32.

Le premier paragraphe de l'amendement de M. Sibille est adopté.

M. le rapporteur demande que ce paragraphe constitue l'article 30 tout entier.

M. Sibille désire que les appels soient portés devant le tribunal civil.

La commission préfère à cette juridiction celle de l'assemblée générale des conseils prud'hommes qui donne toutes les garanties désirables.

M. Jules Roche, ministre du commerce, estime que la proposition de la commission est en contradiction avec tous les principes qui régissent la matière.

La commission propose de faire juger les litiges en appel par les mêmes personnes qu'elle a jugées incapables de trancher en premier ressort un litige supérieur à 1.500 francs.

Des litiges pouvant dépasser 20.000 fr. seront portés devant le conseil des prud'hommes, qui pourra les trancher en appel. Voici un conseil de prud'hommes composé de deux catégories; une catégorie est saisie d'un litige qui dépasse 500 fr.; la loi dit que ces hommes ne peuvent pas juger en premier ressort. Le litige est porté en appel devant une autre catégorie qui statuera en dernier ressort. Est-ce admissible? Il faut que la commission reprenne la question et trouve une autre juridiction pour l'appel. (Très bien! Très bien!)

M. Lockroy déclare ne pas partager l'opinion du ministre du commerce. Ce que les ouvriers demandent n'est pas d'aller en appel devant le tribunal civil ni devant le tribunal de commerce composé uniquement de patrons. C'est pour cela qu'on a cherché à composer une juridiction d'appel prise dans les conseils de prud'hommes.

On dit que les affaires seront trop importantes pour être tranchées par les prud'hommes; les affaires importantes seront rares. D'ailleurs on ne juge pas de la valeur d'un tribunal d'après l'importance du litige qu'il est appelé à trancher.

On oublie d'ailleurs que les prud'hommes sont divisés en catégorie et que chacun y sera jugé par ses pairs. La Chambre ne reculera pas devant une mesure démocratique.

La Chambre décide que le 1^{er} paragraphe de l'amendement Sibille déjà adopté constituera l'article 30.

Le 2^e paragraphe de l'amendement Sibille est pris en considération.

Le président de la commission demande le renvoi de la discussion à demain.

Adopté.

Demain, mardi, à 2 heures, réunion dans les bureaux; à 3 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 25.

L'AFFAIRE CHRÉTIEN

Paris, 14 mars.

Les débats de l'affaire Chrétien, qui avait essayé d'empoisonner l'aide de chloroforme, pour le dévaliser, M. Schwab, négociant à St-Etienne, en revenant en chemin de fer du Havre à Paris, ont commencé aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

Chrétien nie toute préméditation et toute intention d'avoir voulu donner la mort à M. Schwab.

Après l'audition de M. Schwab et de quelques autres témoins, les débats sont renvoyés à demain.

LA DYNAMITE A PARIS

L'Explosion du boulevard Saint-Germain
L'Enquête

Paris, 14 mars.

M. Benoît a fait demander hier soir M. Lagallarde, commissaire de police, et s'est entretenu pendant une heure avec lui.

Je vous ai dit hier que M. Benoît avait présidé, il y a quinze jours, les assises de Reims dans lesquelles avait été condamné un jeune anarchiste. Soupçonnerait-on que l'auteur de l'explosion du boulevard Saint-Germain est venu de Reims à Paris pour accomplir son crime? Cette supposition ne serait, du reste pas la seule, car les suppositions continuent à se multiplier dans cette affaire si difficile à éclaircir.

On n'est plus certain, à présent, que le malfaiteur se soit introduit dans la maison pendant les dix minutes où la concierge était sortie. On croit que la boîte infernale, mue par un ressort d'horlogerie, a été placée dans le courant

de la journée sous le paillason de l'appartement de M. Bresson.

L'anarchiste Martinet a gagné Londres, ayant accumulé douze condamnations, à purger et craignant que, dans les circonstances actuelles, on l'obligeât à faire sa prison.

UN GROS SCANDALE

Sous ce titre, nous lisons dans le *Petit Parisien* l'entrefilet suivant qui, à l'heure où nous mettons sous presse, n'a pas été démenti et dont la gravité n'échappera pas à nos lecteurs :

Vendredi dernier, aux Invalides, le gouvernement procédait à la mise en adjudication de 511,000 paires de bretelles de cartouchières.

La Commission était composée du maire d'un arrondissement de Paris, d'un sous-intendant militaire et de deux officiers supérieurs.

Parmi les entrepreneurs qui briguaient la concession de ces fournitures, un industriel se dissimulant sous l'apparence d'une Coopération fictive d'ouvriers, fut admis à soumissionner, malgré l'opposition énergique de deux officiers supérieurs, membres de la Commission.

Assistés, un des autres fournisseurs présents se leva et rédigea, aux applaudissements et avec l'assentiment de tous ses collègues, une protestation qui fut insérée au procès-verbal, par laquelle il déclarait qu'il n'entendait pas avoir pour collègue un homme qui l'affirmerait être sous le coup de poursuites judiciaires.

Un instant après, on apprenait que plusieurs membres du Syndicat des fournisseurs militaires avaient fait une démarche analogue au Cabinet du Ministre et que, devant cette situation grosse de scandales, le Ministre de la Guerre s'était réservé le droit d'approuver ou non les soumissions dans les délais à fixer.

Bref, l'adjudication était, en réalité, remise à une époque indéterminée.

Pourquoi ce fait, unique dans les annales du Ministère? Pour l'expliquer, il faut nous reporter à l'affaire des faux poinçons, au sujet de laquelle une enquête est ouverte simultanément par la Guerre et par le Parquet et dont nous ne disons aujourd'hui que ce que nous voulons bien dire.

Il y a eu hier quatre semaines, M. de Freycinet recevait une lettre anonyme lui dévoilant que des fraudes considérables, se chiffraient par millions, avaient été commises au préjudice de l'Etat et de la défense nationale.

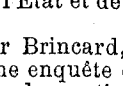
M. le contrôleur Brinard, délégué aussitôt, commença une enquête qui poursuivit jusqu'à une heure du matin et au cours de laquelle il découvrit dans une pièce dissimulée par une bibliothèque, dit-on, un meuble d'armement de toutes sortes, non enregistrés.

Vivement impressionné de cette découverte, il se rendit le lendemain chez le ministre qui partagea son émotion et fit procéder immédiatement, par les sept experts de la guerre, à une vérification minutieuse.

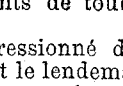
Après un travail de quinze jours, ceux-ci déposèrent leur rapport; sur 72.000 paires de basanes, 36.000 portaient de faux poinçons, et n'avaient pu pénétrer dans les magasins que d'une façon frauduleuse.

L'émotion fut grande au ministère, mais ce fut bien autre chose lorsqu'on apprit que non seulement les basanes, mais les vêtements, les képis eux-mêmes avaient pénétré par centaines de mille, faussement estampillés.

Disons tout de suite comment le faux fut reconnu. Le poinçon est ainsi fait :



Celui des contrefacteurs en différait sensiblement, on peut s'en convaincre. Le voici très exactement :



Les découvertes ne devaient pas s'arrêter là. Chose grave, la plus grave peut-être, ces fournitures falsifiées portaient le sceau, le véritable cachet de la commission de réception, composée d'un officier supérieur et de quatre capitaines.

Ce cachet, toujours enroulé dans une boîte fermant à clef, n'avait pu être dérobé et utilisé en cachette que par quelqu'un du ministère.

Par qui? Ce n'est pas à nous de l'apprendre à la justice.

Contentons-nous, pour préciser et pour que personne ne soit tenté de contester nos informations, de dire qu'à la suite de cette révélation deux officiers-comptables de haut grade furent mis et sont encore aux arrêts forcés, l'un à Bourges, l'autre à Paris.

Que va-t-il se produire? L'enquête ouverte par la justice aboutira-t-elle? Et si elle aboutit, osera-t-elle frapper les coupables?

Préférera-t-on étouffer l'affaire? Nous croyons que ce serait un acte de faiblesse et de mauvaise politique.

M. le ministre de la guerre, dont nous nous plaignons à proclamer la vigilance et le zèle au cours de cette douloureuse affaire, ne permettra pas qu'un semblable méfait reste impuni. La France s'impose de lourds sacrifices pour équiper ses soldats, il ne faut pas que ces sacrifices soient inutiles et que nos troupes reçoivent, au moment de la mobilisation, des chaussures de carton.

Nous souhaitons que la justice se fasse complète, et cela lui sera facile, car l'administration de la guerre sait comme nous dans quelle maison ont été fabriquées les fausses marques.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Saint-Fons. — Funérailles. — Le 12 courant ont eu lieu les funérailles de M. Jacquier père. Plus de 500 personnes suivirent le convoi.

Une quête faite à la sortie du cimetière au profit de la société du don des deux écoles laïques a produit la somme de 28 fr. 65.

M. Jacquier ne laisse à Saint-Fons où il était surveillant à l'usine Saint-Gobain, que des regrets.

Givors. — Société d'encouragement aux écoles laïques de Givors. — Chaque année, après la nomination du bureau de cette société, les membres de l'administration se réunissent en un dîner fraternel. Cette année, la réunion a été particulièrement brillante. M. Bonnard, conseiller général, président d'honneur, et M. Bessière, conseiller municipal de Lyon, ayant répondu à l'invitation qui leur a été faite, se sont fait un devoir de venir par leur présence resserrer les liens qui unissent déjà les membres de ladite société.

M. Bessière, dans une improvisation fort bien sentie, a retracé les travaux démocratiques accomplis par la société, et a encouragé les membres de cette société à continuer leur œuvre si éminemment démocratique.

Le banquet fort bien servi par M. Nizière, s'est terminé par des chants, et une quête au profit de l'école qui a produit la somme de 37 fr. 95.

DRÔME

Valence. — Police. — Le nommé Victor Sartre, âgé de 21 ans, natif de l'Ardèche, a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République pour vol d'une paire de souliers au préjudice du sieur Blonch, ouvrier de passage.

Arrestations. — Le nommé Philippe Royer, 27 ans, peintre natif des Antilles (Amérique), a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République pour flouterie d'habillants au préjudice de M. Faure, restaurateur rue St-James.

Le nommé Louis Mongenet, 31 ans, a été arrêté pour vagabondage.

Chien trouvé. — Le nommé Albert Servier, serrurier demeurant rue des Alpes n° 128, a déclaré au bureau de police avoir trouvé un petit chien portant un collier avec la médaille du Bourg-les-Valence.

Malissard. — Mort accidentelle. — Le 12 mars, vers 8 heures du matin, la jeune Marie Gresse, âgée de 22 mois, habitant chez ses parents à Malissard au quartier des Balayes, se trouvant sur le chemin d'intérêt local, a été prise entre un ornière et la roue d'un tombereau de fumier attelé d'un cheval.

La pression a sans doute, étant violente, dû faire des lésions internes à cette enfant dont la mort a été instantanée.

Obsèques. — Les anciens engagés de 1870 sont priés d'assister aux obsèques de Thomas, Antoine, leur camarade décédé.

Le convoi partira de son domicile à 1/2. Réunion à la maison mortuaire, 17, rue Sévigné.

ISÈRE

Vienne. — Question municipale. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, nous montrerons aux électeurs viennais dans les différents numéros qui suivront et qu'ils pourront lire à cette place : 1° l'insécurité de nos gouvernements; 2° leur négligence relativement aux intérêts de la ville et en particulier de l'ouvrier; 3° les nombreuses malversations opérées dans les finances de la localité, et enfin, 4° quelques notes curieuses relatives au personnel du conseil municipal.

Changement de garnison. — Le départ du 8^e hussards est définitivement fixé au 10 avril prochain.

Réunion privée. — La corporation des luthiers à bras, organisée pour le mercredi 16 mars courant à 7 heures du soir dans la salle du théâtre une réunion privée qui aura pour objet l'étude des moyens pour améliorer la situation faite aux luthiers à bras.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres ou trouveront à la porte d'entrée ou à la fédération.

Meuzieu. — Sou des écoles. — Dimanche soir, café de la Place, plusieurs amateurs de chants ont bien voulu se faire entendre; l'aimable société qui les entourait ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

Sur l'initiative de M. Dumont, négociant en vins, une quête au profit du Sou des écoles a été faite et a produit la somme de 4 fr. 20, qui ont été versés entre les mains du trésorier.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Cour d'assises. — La session s'est ouverte ce matin.

Le nommé Auguste Séjalon, 73 ans, d'Alleyrac, qui avait commis dans le courant du mois de janvier 1892, des attentats à la pudeur sur la personne de Louis Valier, 7 ans, a été condamné à un an de prison.

La défense de cette affaire pour laquelle le huit clos avait été prononcé, était présentée par Me Ravoux, avocat au Puy.

Le siège du ministère public était occupé par M. Bresson, substitut du procureur de la République.

Un misérable. — La gendarmerie de Sanguet a dressé procès-verbal contre le nommé Antoine Gignac, berger, pour outrages publics à la pudeur.

LA MINE AUX MINEURS

On nous télégraphie de Saint-Etienne :

Le tribunal a rendu ce soir son jugement dans le fameux procès, pendant entre la mine aux mineurs de Rive-de-Gier et la compagnie des houillères de cette ville.

On sait que cette compagnie, après avoir abandonné la concession à ses ouvriers, voulut la reprendre, mais elle échoua. Elle chercha alors à créer des embarras au syndicat en refusant de payer les annuités perçues par elle depuis 1886, ainsi que les dégâts de surface.

Le tribunal a condamné la compagnie à payer les annuités et les dégâts après estimation des experts.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 14 mars, 3 heures soir.

Hauteur du baromètre : 755. — Température, + 4°. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures : +12° — Minimum de température dans les 24 heures : -2°.

Situation générale. — Les faibles pressions océaniques se sont avancées sur le continent; la hausse barométrique a été très rapide en France. Les vents dominent du Sud, assez forts, et la température est en hausse. Le baromètre est très élevé en Russie, le maximum est vers Moscou à 779.

Dernière heure. — Le centre de la dépression passe au Sud de la France, et les hauteurs barométriques sont toujours très faibles au large de nos côtes océaniques. La pression est de 744 à Charleville et 749 à Brest. Dans la région lyonnaise, le baromètre se relève rapidement.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps un peu froid, assez beau, vent variable.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos compatriotes, le docteur Charrin, médecin des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, vient, après de brillantes épreuves, d'être reçu premier au concours d'agrégation de Paris.

Nous apprenons la nomination de M. Teysseire, régisseur de la scène aux Célestins, au poste de directeur du théâtre de Grenoble. En félicitant la municipalité de Grenoble de son choix, nous faisons les vœux les plus sincères pour la réussite de l'entreprise nouvelle de M. Teysseire, qui ne laissera à Lyon que des sympathies. M. Teysseire avait su, en effet, se concilier toutes les amitiés par son caractère affable et sa courtoisie.

Au Grand-Théâtre : C'est le vendredi 25 mars courant, qu'aura lieu, sur notre scène, la représentation de *Par le Glaive*, pièce en 5 actes et 7 tableaux, de M. Jean Richelin.

La médaille du salon de Lyon : A la suite de la réunion tenue hier soir, par les artistes lyonnais, la candidature de M. Sarasin pour la médaille du Salon a été acclamée à une grande majorité.

M. Deibler, son personnel et les bois de justice ont traversé la gare de Perrache, hier matin, dans le train direct 39, venant de Paris.

L'exécuteur des hautes œuvres se rend à Aix où il doit procéder demain à l'exécution de Courroux.

Non, mais vrai; est-ce la peine de jeûner pendant 40 jours?

Miss Nelson, la jeune américaine de l'hôtel Terminus, après avoir terminé son jeûne, demande sa note : elle s'élève à 2.100 francs, non compris la nourriture... heureusement.

Les résultats acquis sont suffisants, plus que suffisants même pour le faire adopter à l'exclusion de tout autre système.

Il ne faut pas être étonné de pareils résultats lorsqu'on réfléchit que la ligature « au bouchon perforé » réunit toutes les conditions d'efficacité : sa résistance est très grande, elle maintient en contact parfait les deux sections, la solidité est complète, elle est à l'abri de toute chance de déplacement et des variations de température et d'humidité. La compression est suffisante, elle est en rapport parfait avec le calibre du bouchon et de la grosseur du bois, ce qui est toujours facile à obtenir après quelques essais.

Contrairement à ce qui a lieu pour la caoutchouc, par exemple, il ne tend pas à se rétrécir, à comprimer le végétal, à gêner sa croissance, il lui cède le pas, et, le temps aidant, il finit par se détruire au moment où la greffe n'a plus besoin d'être protégée. Il n'y a donc pas lieu de craindre la reproduction du bouchon. Il empêche l'affaiblissement du greffon et il ferme une enveloppe solide, résistante et inflexible. Une fois la greffe achevée il n'y a plus à s'en inquiéter; le temps seul achève l'œuvre du greffeur.

La ligature « au bouchon de liège perforé » doit encore être préférée parce qu'elle procure économie de temps et d'argent, parce qu'elle est simple et rapide.

Dans le département du Rhône, nous connaissons plus d'un viticulteur qui ont pratiqué pour la greffe, la ligature au bouchon; s'ils l'ont abandonnée, c'est qu'ils ont trouvé que ce système, tout en donnant de bons résultats pour la reprise, était un peu trop coûteux.

Jacques EMILY.

LA SEMAINE AGRICOLE

Le greffage de la vigne et sa ligature au bouchon de liège perforé.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants, M. Hérard, l'article suivant à propos du greffage de la vigne. Cet article nous avait présenté un certain intérêt, nous avons jugé à propos de le reproduire *in extenso*.

Le développement extraordinaire qu'a pris depuis quelques années la reconstitution de nos vignobles détruits par le phylloxera est réellement prodigieux. Il est aujourd'hui absolument démontré que, grâce aux plants français greffés sur plants américains, ces derniers, sans être à l'abri des atteintes du terrible insecte, ont la propriété de pouvoir résister plus longtemps aux attaques de ce parasite.

Bien téméraire celui qui accorderait la préférence aux plants directs ou aux hybrides, dont la résistance est plus que douteuse. La plupart des producteurs directs sont aussi plus sensibles à l'antrachnose. Il n'y a donc plus qu'un seul moyen pour arriver à une reconstitution durable, c'est d'avoir recours au greffage.

Le greffage de la vigne est une opération pratiquée de toute antiquité et il serait aujourd'hui absolument superflu de chercher à démontrer ses nombreux et incontestables avantages. Si quelques viticulteurs timorés ralentissent encore les insuccès du greffage, personne ne conteste sa supériorité tant au point de vue de la reconstitution des vignobles, que de la quantité, de la qualité et de la finesse de nos vins obtenus sur vignes greffées.

Les insuccès de certains modes de greffage ont donné carrière à l'émulation et c'est aujourd'hui à qui arrivera le premier à offrir son concours ou son procédé pour faire renaître au plus vite ces pampres verdoyants qui naguère faisaient la gloire et la richesse de nos départements viticoles.

Les divers modes de greffage ne manquent pas, on pourrait même dire que nous n'avons que l'embarras du choix. Mais, nous dira-t-on, quelle est la meilleure méthode? La meilleure est celle qui réussit le mieux, celle qui donnera le tant pour cent de réussite le plus élevé.

Les journaux viticoles nous annoncent depuis quelque temps comme une nouvelle à sensation la découverte d'une greffe de la vigne dite « greffe herbacée ». Il faut toujours se tenir en garde des annonces à grand fracas, c'est pourquoi je vais citer à ce sujet les paroles de M. Pulliat, qui fait autorité en la matière :

« Il n'est question, depuis quelques mois, dans toutes publications agricoles que de la greffe herbacée sur la vigne. Il n'est pas un journal tant soit peu viticole qui n'ait donné son appréciation sur la greffe herbacée pratiquée avec beaucoup de succès par un vigneron improvisé. Les uns s'extasiaient devant cette grande découverte appelée à faire une révolution dans la multiplication de la vigne; d'autres pensent que cette greffe n'a rien de nouveau et qu'elle n'est qu'une application d'un mode de multiplication usité de tout temps en horticulture. Enfin, quelques uns se hasardent à dire que la greffe herbacée sur la vigne a été pratiquée de temps immémorial dans certains vignobles de l'Europe, et que, dans tous les cas, elle a été employée en France avant la prétendue découverte de M. Salgues. »

« Jusqu'à ce jour, nous nous étions contentés de lire tout ce qui a été écrit depuis quelque temps sur la greffe de la vigne à l'état herbacée, pensant que parmi nos vieux praticiens quelqu'un aurait pris la parole pour relever la grosse erreur commise par les journalistes qui nous présentent la greffe Salgues comme une découverte. Pour ne pas laisser cette erreur s'accréditer, nous

grève à leurs tyrans de la Compagnie du gaz.

Eh bien, ils peuvent être assurés que ce n'est pas nous qui leur jetterons la pierre. La grève des Marseillais marche trop bien ; ce serait péché de ne pas se servir des armes que dame nature nous fournit contre une compagnie qui, en même temps qu'elle dédaigne ses actions, nous dédaigne aussi la lumière qu'elle devrait nous fournir. — quitte à doubler le prix qu'elle devait nous faire payer.

D'autant mieux qu'elle ne mérite aucun ménagement cette compagnie. Elle avait admirablement organisé son état de siège. Nul mode d'éclairage, — pas même un fil électrique — n'avait le droit, à l'exception des siens, de s'installer sur aucun lieu public. Que ce fût, sur le sol, à cent pieds de hauteur, et dix mètres de profondeur, — si on passait dans, sur ou sous une rue, on avait son petit procès-verbal et on était condamné en première et en dernière instance. C'est nous qui « sons » les maîtres — pourrions dire ces messieurs en parodiant un mot célèbre. — Ils avaient compté sans l'illustre Tholozan.

Il y a là une immense agglomération des maîtres colossales que ne séparent que des cours, des passages, — tous privés — et où la municipalité n'a rien à voir. L'illustre Tholozan se dit donc un beau jour : Puisque le gaz est au feu, je vais m'éclairer moi-même à l'électricité.

Dame, il était chez lui, il le pouvait. Aussi, la compagnie terrifiée de voir disparaître cette ferme en Beauce, s'empressa de mettre les poudres.

— N'installez rien, alla-t-elle dire à l'illustre, je ferai toutes les concessions !... je vous donnerai le gaz à quatre sous.

L'illustre qui gagnait deux sous de l'affaire ne fit pas le récalcitrant, il daigna accepter — et la compagnie est trop heureuse de lui donner à quatre sous tout le gaz qu'elle fait payer six sous aux autres contribuables.

C'est alors que, de tous côtés, elle vit arriver des consommateurs qui lui disaient : — Puisque vous avez offert ce prix à des gens qui ne vous demandaient rien, c'est que vous trouviez encore votre bénéfice à les éclairer à ces conditions-là. Nous ne voyons pas pourquoi vous feriez aux autres conditions qu'à ceux du reste de la ville qui payent exactement les mêmes impôts. Veuillez donc faire pour nous ce que vous venez d'offrir si gracieusement à nos co-administrés.

Ah ! mais non. La compagnie n'entendait pas de cette oreille. Les autres, elle les tenait... ou elle croyait les tenir et elle ne voulait pas en démordre d'un centime.

Et c'est ainsi qu'à la façon de Grille, qui cassa la corde à force de la tendre, la compagnie du gaz vient de donner idée aux Lyonnais de faire à Lyon ce qui, à Marseille, a si bien réussi aux Marseillais.

Les réunions privées ont déjà eu lieu, les réunions publiques sont annoncées — et grâce à l'heureuse initiative des négociants du 3^e et du 4^e arrondissements, toute la ville de Lyon va sans doute être bientôt délivrée d'une de ses plus lourdes et plus injustes charges.

Il ne s'agit que de s'en tenir et de rester unis : le résultat sera assez beau pour qu'on n'y épargne ni sa peine, ni sa persévérance.

TONY DE LYON.

Incidents de la Faculté de médecine

La Situation

Le conflit entre les étudiants civils et militaires ne semble pas prêt d'entrer dans la phase d'apaisement, bien que le conseil des Facultés, d'accord avec l'inspecteur général de l'Ecole de santé militaire, cherche, dit-on, les causes de la crise et le remède à apporter au mal.

Avant que l'enquête soit terminée, on nous communique avec prière de le signaler le petit fait suivant dont on nous garantit l'exactitude et qui jette un singulier jour sur les dessous de cette affaire.

Dans un hôpital qu'il serait bien facile de désigner, un chirurgien-major, dont nous ne voulons pas donner le nom, — dans la plénitude de son droit, mais dans un but facile à deviner — a pris l'habitude de fermer les portes de son service aux étudiants civils, et il les laisse au contraire librement pénétrer les étudiants militaires.

Si ce chef de service appartenait au corps enseignant de la Faculté, il est certain que les élèves civils auraient déjà protesté, et avec d'autant plus de raison, que les maladies soignées dans les salles auxiliaires nous faisons allusion, sont spéciales au sexe féminin.

Malheureusement le chirurgien en question, nous tenons à le répéter, n'appartient au corps enseignant des Facultés de l'Etat, et cet enseignement est si loin d'avoir ses sympathies qu'on dit même que le personnage en question a sollicité et obtenu une chaire dans la Faculté catholique qui se bâtit actuellement derrière l'hôpital Saint-Luc.

On ajoute, de plus, que le dédain affecté pour les civils et l'amitié montrée aux militaires n'ont d'autre raison d'être que le désir de décourager les étudiants civils afin de recruter plus facilement des élèves pour la future Faculté catholique quand elle ouvrira ses portes.

Si l'enquête qu'on est très probablement en train de faire démontre le bien fondé de ce grief, les professeurs de la Faculté que Lyon a créés et entretenus si grande frais, feront bien de prendre leurs précautions afin de ne pas faire le jeu d'une secte dont on pourrait bien trouver la main dans le regrettable conflit actuel.

A côté et en dehors des manifestations regrettables de ces jours derniers, il importe absolument de chercher les causes d'un mécontentement qui s'est manifesté à l'occasion d'un professeur, mais dont l'origine doit être cherchée ailleurs.

La décision à intervenir peut-être grosse de conséquences pour l'avenir de la jeune Faculté de Lyon, si l'on n'y prend garde.

Un Accord

Le conseil de la Faculté de médecine, après avoir examiné les réclamations qui lui ont été soumises par la délégation des étudiants, les a reconnues fondées et a décidé que les élèves civils jouiraient des mêmes privilèges que leurs camarades militaires.

Quant à la question relative aux excuses à faire à M. Morat ou à recevoir du professeur si brutalement malmené, elle a été naturellement écartée.

Dans ces conditions il ne restait qu'une chose à faire, décider le jour de la réouverture de la Faculté.

Le conseil s'est de nouveau assemblé hier matin, à 11 heures, et a décidé que la Faculté serait réouverte aujourd'hui mardi.

La décision a été aussitôt communiquée à M. le recteur Charles, qui l'a fait afficher sur les murs de la Faculté.

M. Dujardin-Baumetz

M. Dujardin-Baumetz, médecin inspecteur, directeur du service de santé au ministère de la guerre, se trouvait à Grenoble ces jours derniers, en tournée d'inspection. Quand le ministre de la guerre connut le conflit qui s'est élevé entre les étudiants militaires et les étudiants civils, il télégraphia à cet officier général de se rendre à Lyon, de faire une enquête sur les incidents et de venir immédiatement à Paris lui rendre compte de sa mission.

Hier matin, M. le médecin inspecteur est arrivé à Lyon de la veille, se rendit à l'Ecole de santé conférer avec M. le médecin inspecteur Vallin, directeur de cette école.

Il se fit donner des renseignements très précis et détaillés sur les incidents de ces jours derniers, interrogea lui-même les élèves, et son enquête à l'Ecole terminée, se rendit à onze heures chez M. Charles, recteur de l'académie.

L'entrevue fut très courtoise. M. Dujardin-Baumetz exprima à M. Charles toute la peine et tout l'ennui que lui causaient les incidents de ces jours derniers.

M. Charles exposa à son interlocuteur les griefs des étudiants civils et lui dit que ces griefs n'existaient plus, puisque les desiderata des étudiants avaient été reçus satisfaitement, le conseil des Facultés venait de décider la réouverture de la Faculté.

M. Dujardin-Baumetz, à l'issue de sa visite à M. Charles, fut reçu par M. le général Berge, gouverneur militaire de Lyon, auquel il annonça la réouverture des cours.

Se basant sur ce qu'il avait vu à l'Ecole et entendu de divers côtés, le médecin inspecteur exprima au gouverneur ses craintes pour le lendemain, et parut redouter des manifestations hostiles des étudiants civils contre les militaires.

Le général répondit qu'il aviserait aux mesures à prendre pour éviter que les élèves de l'Ecole de santé fussent provoqués et ajouta, propos très graves dont nous garantissons l'exactitude que si, demain, mardi, les étudiants militaires étaient l'objet d'actes de provocation, la police était impuissante à les protéger, il ferait donner la troupe.

C'est là, nous n'en doutons pas, une parole irréfléchie, car il faut une autorisation du préfet du Rhône pour faire sortir la troupe et nous pensons bien que M. Rivaud ne permettrait jamais un déploiement militaire, étant donné les circonstances actuelles, mais cette menace, nous devons l'avouer, a péniblement impressionné ceux qui l'ont entendue et plus encore ceux qui l'ont apprise.

Nous avons vu par quelques instants M. Dujardin-Baumetz au moment où il rentrait à son hôtel.

— Vous venez m'interviewer, nous répondit-il, je ne puis vous répondre. J'ai des instructions formelles.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que les étudiants civils ont tous les torts. Ce sont eux qui ont causé tout le désordre. La conduite des militaires a été très correcte dans cette circonstance. Ils ne se sont pas laissés molester, ils ont bien fait. Quant aux étudiants civils ils ont eu des torts, eh bien ils les paieront.

Je ne puis vous retenir plus longtemps. N'y revenez plus de plus à propos. Et puis je pars. Au revoir monsieur.

Et M. Dujardin-Baumetz, qui paraît très mécontent, non d'une visite à laquelle il devait s'attendre, mais de ce qu'il avait vu et entendu au cours de son enquête, part brusquement.

Chez M. Charles

— On, nous dit M. le recteur de l'Académie de Lyon, le conseil de la Faculté de médecine s'est réuni ce matin et a décidé la réouverture des cours.

Les étudiants ayant obtenu ce qu'ils réclamaient n'ont plus de motifs à tapage, et les cours, j'en suis persuadé, seront repris sans bruit ni tumulte.

— Et M. le professeur Morat ?

— M. Morat est un excellent professeur, il continuera comme par le passé, ses cours de physiologie.

— Vous ne pensez pas, M. le Recteur, à une manifestation hostile des étudiants contre les élèves de l'Ecole ?

— Non, je compte sur la sagesse des étudiants. J'espère qu'ils reprendront leur place aux côtés de leurs camarades des militaires et vivront en bons termes avec eux.

— On prête au gouverneur, le général Berge, l'intention de recourir à la troupe pour protéger les élèves s'ils étaient injuriés ou menacés.

— Je ne crois pas que les choses aillent aussi loin. Dans tous les cas, jamais la Faculté ne sera occupée par les troupes.

— Alors, M. le recteur, vous pensez que demain tout ira pour le mieux ?

— C'est ma conviction. Les étudiants ont ce qu'ils demandaient. Pourquoi se livreraient-ils à de nouvelles manifestations ? Je me le demande. Il seront au contraire très heureux de la réouverture des cours. Ce sont des travailleurs, la majeure partie a été très peignée de la fermeture de l'Ecole.

LA JOURNÉE DE DEMAIN

La rentrée des étudiants en médecine à la Faculté, s'effectuera aujourd'hui mardi, à 2 heures, probablement sans incident.

D'ailleurs, l'administration préfectorale a pris de grandes mesures de précaution pour éviter des scènes de désordre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la Faculté.

De forts détachements de gardiens de la paix, sous les ordres de M. le commandant Jégot-Lachaux, seront massés devant la Faculté, sur le quai Claude-Bernard.

Les postes environnants seront doublés, et M. Jaquet, commissaire de police du quartier, se tiendra en permanence dans l'intérieur de la Faculté, et restera au moyen d'un téléphone, en communication avec la préfecture. La encore des escouades d'agents, prêts à partir au premier signal, demeureront une partie de la journée.

Les abords de l'Ecole de santé militaire qui depuis huit jours sont surveillés par les gardiens de la paix, le seront aujourd'hui plus étroitement encore.

Les cours commencent à 2 heures, mais les élèves militaires au lieu de sortir à deux heures moins un quart comme autrefois, partiront à une heure et demie, conduits par leurs adjoints et escortés d'une façon discrète par les agents de la sûreté qui sont comme on le sait en civil.

Toutes les mesures d'exception prudence ont été prises afin d'éviter une manifestation ou une bagarre très improbable mais possible après tout, étant donnée l'animosité qui existe, ou du moins existait, ces jours derniers, entre les civils et les militaires.

Confiant dans la sagesse des étudiants, nous partageons complètement l'avis de M. le Recteur Charles, persuadé que la

rentrée des cours s'effectuera sans incident, et que le malentendu qui s'était élevé entre eux et les militaires, et avait dégénéré, on ne sait trop pourquoi, en véritable conflit, est désormais et pour toujours apaisé.

Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

Avis aux Etudiants en Médecine

Les membres de la commission élue en assemblée générale le 11 mars, surpris par l'ouverture de la Faculté de médecine déclarent ne pouvoir conserver plus longtemps leur mandat et déclinent toutes responsabilités.

Néanmoins la commission se tient à la disposition des étudiants en médecine pour la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui mardi 15 mars, à 2 heures, rue Thomassin.

N.B. — La carte d'étudiant sera très rigoureusement exigée à l'entrée. La Commission.

DERNIERE HEURE

On nous assure que les étudiants auraient décidé de ne pas se rendre aujourd'hui à la Faculté.

Les internes de l'Hôtel-Dieu ont demandé à l'administration des hospices, l'autorisation d'expulser des salles de malade et des salles de clinique, tout étudiant civil ou militaire qui aurait une attitude provocante.

Cette autorisation a été accordée.

UNE NOTE OFFICIELLE

A une heure du matin, la préfecture nous communique la note suivante :

« M. le ministre de l'Instruction publique a délégué M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, pour se rendre à Lyon et étudier, sur place, la situation de la Faculté de médecine. »

« Les cours et les cliniques restent donc provisoirement suspendus. »

« M. Liard arrivera dans la journée. »

UN SINGULIER VOYAGEUR

Nous avons eu le voyageur qui se faisait transporter dans une malle, celui qui voyageait sur la toiture des wagons, mais celui dont nous avons à nous occuper dépasse en excentricité et en témérité tout ce qui s'est vu jusqu'à ce jour.

Il est regrettable qu'un incident ait interrompu le voyage de ce singulier client du P.-L.-M.

De Marseille à Paris

Victor Coindre, âgé de 24 ans, tailleur, originaire de Saint-Witt (Doubs), menait depuis quelques jours une existence malheureuse à Marseille.

Sans travail, ses ressources bientôt épuisées, il pensa alors à rejoindre sa famille qui habite Paris.

Mais Paris était loin, bien loin. Coindre imagina alors de faire le voyage... à l'ouest. Il prit au guichet un ticket de dix centimes donnant droit à l'accès dans la gare de Marseille et se dirigea vers le train qui, quelques minutes plus tard devait l'emporter à Lyon d'abord et à Paris ensuite.

Coindre, qui en quitta l'examen les wagons, se basant pour observer leur construction, profita d'un moment où personne ne prenait garde à lui pour passer sous le fourgon de queue du train, où il se blottit sous la timonerie.

En route

Pour se bien rendre compte de la position dans laquelle Coindre devait faire le voyage, il suffit de dire que l'emplacement choisi par lui est tout au plus de quarante centimètres de largeur sur soixante de hauteur.

Coindre, le dos tourné à la machine pour éviter la poussière, « assis » sur deux tringles de fer se cramponnant des deux mains au tube du frein westinghouse.

De plus, malgré sa petite taille et allongé comme il l'était, il avait du replier les jambes pour ne pas avoir les pieds pris dans la roue.

On se fait une idée de la position horrible dans laquelle il se trouvait.

Mais Coindre, qui entreprenait cet étonnant voyage, n'était pas au bout de ses déboires.

Par une fatale coïncidence, un déraillement s'était produit entre les gares de Roanne et du Pas-des-Lanciers, le train express qui emportait Coindre dut stationner plus de deux heures en gare de Vitrolles.

Deux mortelles heures pendant lesquelles Coindre dut regretter amèrement cette entreprise téméraire.

Cependant le train entra en gare de Perrache hier matin, à dix heures avec un retard considérable.

Le terme du voyage

A Perrache, nouvel accroc. Le fourgon sous lequel grelottait le malheureux garçon était chargé de fleurs à destination de Lyon.

Coindre, qui ne perdait aucune des paroles échangées entre les chefs d'équipe, apprit vite que le wagon sous lequel il se trouvait allait rester en gare.

Il dut alors déloger ; avec une agilité de clown, Coindre passa sous un autre véhicule.

Mais, sous ce dernier, il n'avait plus trouvé, faut-il croire, le confort (N° 1 de son premier domicile, car, à la gare de Vaise, il essayait de s'installer plus commodément).

Malheureusement, pour ce faire, il dut déplacer une jambe, une seule, mais c'était assez.

Le sous-chef de cette dernière gare l'avait aperçu, et le tirant par le pied le révéla, le fit tomber sur la voie.

Lequel des deux fut le plus étonné ? Le sous-chef assurément !

Et Coindre, qui avait accompli moitié de son voyage, dut rendre des comptes à l'agent de la compagnie. Il ne put même retrouver le ticket de 40 centimes pris à Marseille car dans le trajet, Coindre avait perdu son portefeuille.

On prévint M. Maire, inspecteur de police qui arrêta le voyageur pour infraction à la loi sur les chemins de fer.

Coindre fut placé dans un wagon et réembarqué pour Perrache, où devant M. Jeannette, commissaire spécial, il dut raconter les péripéties de son voyage.

Le voyageur du reste était fourbu — on le conçoit. — On ne voyage pas douze heures durant dans la même position et quelle position ! — sans être légèrement ankylosé. Quant à son visage, il était aussi noir que la locomotive qu'il avait amené.

Comme M. Jeannette lui demandait pourquoi il était sous le fourgon de queue du train, Coindre, avec un accent bien marseillais a répondu :

— Têti j'étais tombé en route, du moins n'aurais-je pas été écrasé par des wagons.

— Quoique ne payant pas, je tenais à arriver en bon port à Paris.

Coindre prend un peu de repos, en attendant, à la prison Saint-Paul.

Et si on le fait ensuite aller défilivement soit à Marseille, soit au but de son périlleux voyage, ce sera d'une façon plus confortable et moins dangereuse.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

ZUCCHI ET SÉNÉCA

Les deux condamnés de la cour d'assises vont recommencer sous peu leurs pérégrinations à travers la France.

On sait qu'ils ont fait appel des jugements qui les condamnaient pour escroqueries, au Havre d'abord, puis à Montpellier.

Ils vont donc prochainement partir pour ces deux villes.

Ces condamnations ont une importance capitale que le « beau » marquis connaît sans doute.

En effet, si les deux jugements sont confirmés, ce qui est probable, — Zucchi et Séneca tomberaient sous le coup de la relégation. Les peines ne se confondant pas, les deux voleurs purgeraient d'abord les deux premières condamnations avant d'être transférés en Nouvelle-Calédonie, d'où ils ne reviendraient jamais.

Si nous sommes bien informés, le pseudo-marquis d'Alba est très affecté, non point pour la peine proprement dite, mais sa santé est fort ébranlée.

Le régime de la prison ne lui convient pas. Zucchi qui avait un faible pour les soupers fins, ne peut se faire aux *ayots* qui sont sa nourriture habituelle.

D'après une personne qui l'a approché de près, Zucchi sera mort avant d'avoir purgé les nombreuses condamnations que lui ont valu ses escroqueries.

Séneca, lui, est en parfaite santé.

Le régime de la prison ne lui convient pas. Zucchi qui avait un faible pour les soupers fins, ne peut se faire aux *ayots* qui sont sa nourriture habituelle.

D'après une personne qui l'a approché de près, Zucchi sera mort avant d'avoir purgé les nombreuses condamnations que lui ont valu ses escroqueries.

Séneca, lui, est en parfaite santé.

Tentative d'évasion à Saint-Joseph

Hier soir, à huit heures, un jeune soldat du 158^e de ligne montait sa faction dans le chemin de ronde de la prison Saint-Joseph. Il aperçut tout à coup sur une terrasse dominant le bâtiment central une femme qui cherchait à se dissimuler.

Le factionnaire cria par trois fois « qui vive » et comme on ne lui répondait point, il fit feu en l'air.

Au bruit de la détonation, le sergent chef de poste accourut et fit prévenir les gardiens des prisons.

Tout s'expliqua alors. Une détenue, la fille Gauthier, condamnée le 15 février par la cour d'assises de Lyon, pour vol domestique, avait cherché à s'évader. Elle avait choisi l'heure où les gardiens se rendent à l'école et avait pris pour ciseaux la serrure du dortoir.

La fille Gauthier supposait qu'un fois hors du couloir elle n'aurait plus qu'à se laisser glisser du haut du bâtiment pour aller libre, mais elle ignorait qu'il y a le chemin de ronde où elle aurait été fatalement arrêtée par les factionnaires.

La fugitive a été réintégrée dans sa cellule.

Coups de Couteau

Quatre garnements ont assailli la nuit dernière, à 3 heures, cours Gambetta, à l'angle de l'avenue de Saxe, M. Jambon, 44 ans, tonnelier, rue des Passants, 2.

Aux cris poussés par ce dernier, le gardien de la paix de la caserne voisine accourut et, pendant que trois des assaillants tentaient de fuir, un quatrième, le nommé Joseph M..., 19 ans, employé, rue de la Thibaudière, 45, s'acharna sur la victime.

Pendant que l'agresseur était mis en sûreté, l'on transportait le blessé au poste, puis de là à l'Hôtel-Dieu, vu son état.

Jambon, dans la bagarre, avait reçu deux coups de couteau, l'un au côté droit, l'autre à la cuisse.

L'état du blessé, quoique grave, n'est pas en danger ; néanmoins sa faiblesse est grande car les entailles faites avaient déterminé une abondante hémorragie.

De l'enquête qui a été faite, il résulte que les trois jeunes gens qui accompagnaient M..., n'ont pas participé à l'agression.

M..., seul a été écorché pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont été écorchés pour coups et blessures.

Leurs noms ont

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

Toute embarcation manquait en cet endroit. Il avait fallu y suppléer. Un radeau, ou plutôt un train de bois, semblable à ceux qui dérivent ordinairement sur les rivières sibériennes, avait été construit. Une forêt de sapins, qui s'élevait sur la rive, avait fourni l'appareil flottant. Les troncs, reliés entre eux par des branches d'osier, formaient une plate-forme sur laquelle cent personnes eussent aisément trouvé place.

C'est sur ce radeau que Michel Strogoff et Nadia furent transportés. La jeune fille était revenue à elle. On lui donna quelque nourriture, ainsi qu'à son compagnon. Puis, couchée sur un lit de feuillage, elle tomba aussitôt dans un profond sommeil.

A ceux qui l'interrogèrent, Michel Strogoff ne dit rien des faits qui s'étaient passés à Tomsk. Il se donna pour un habitant de Krasnoïarsk qui n'avait pu gagner Irkoutsk avant que les troupes de l'émir fussent arrivées sur la rive gauche du Dinka, et il ajouta que, très probablement, le gros des forces tartares avait pris position devant la capitale de la Sibérie.

Il n'y avait donc pas un instant à perdre. D'ailleurs, le froid devenait de plus en plus vif. La température, pendant la nuit, tombait au-dessous de zéro. Quelques glaçons s'étaient déjà formés à la surface du Baïkal. Si le radeau pouvait facilement manœuvrer sur le lac, il n'en serait pas de même entre les rives de l'Angara, au cas où les glaçons viendraient à encombrer son cours.

Donc, pour toutes ces raisons, il fallait que les fugitifs partissent sans retard.

A huit heures du soir, les amarres furent larguées, et, sous l'action du courant, le radeau suivit le littoral. De grandes perches, munies par quelques robustes moujiks, suffisaient à rectifier sa direction.

Un vieux marinier du Baïkal avait pris le commandement du radeau. C'était un homme de soixante-cinq ans, tout hâlé par les brises du lac. Une barbe blanche, très épaisse, descendait sur sa poitrine. Un bonnet de fourrure coiffait sa tête, d'aspect grave et austère. Sa large et longue houppe, serrée à la ceinture, lui tombait jusqu'aux talons. Ce vieillard taciturne, assis à l'arrière, commandait du geste et ne prononçait pas dix paroles en dix

heures. D'ailleurs, toute la manœuvre se réduisait à maintenir le radeau dans le courant, qui filait le long du littoral, sans gagner au large.

On a dit que des Russes de conditions diverses avaient pris place sur le radeau. En effet, aux moujiks indigènes, hommes, femmes, vieillards et enfants, s'étaient joints deux ou trois pèlerins, surpris par l'invasion pendant leur voyage, quelques moines et un pope.

Les pèlerins portaient le bâton de voyage, la gourde suspendue à la ceinture, et ils psalmodiaient d'une voix plaintive. L'un venait de l'Ukraine, l'autre de la mer Jaune, un troisième des provinces de Finlande. Ce dernier, fort âgé déjà, portait à la ceinture un petit tronc cadencé, comme s'il eût été appendu au pilier d'une église. De ce qu'il récoltait pendant sa longue et fatigante tournée, rien n'était pour son compte, et il ne possédait même pas la clef de ce cadenas, qui ne s'ouvrait qu'à son retour.

Les moines venaient du nord de l'empire. Ils avaient depuis trois mois quitté cette ville d'Arkhangel, à laquelle certains voyageurs ont justement trouvé la physionomie d'une cité de l'Orient. Ils avaient visité les îles Saintes, près de la côte de Carélie, le couvent de Troitsa, ceux de Saint-Antoine et de Saint-Théodose à Kiev, cette ancienne favorite des Jagellons, le monastère de Siméonoff à Moscou, celui de Kazan, ainsi que son église des Vieux-Croyants, et ils se rendaient à Irkoutsk, portant la robe, le capuchon et les vêtements de serge.

Quant au pope, c'était un simple prêtre de village, un de ces six cent mille pasteurs populaires que compte l'empire russe. Il était vêtu aussi misérablement que les moujiks, n'étant pas plus qu'eux, en vérité, n'ayant ni rang ni pouvoir dans l'Eglise, labourant comme un paysan sa pièce de terre, baptisant, mariant, enterrant.

Ses enfants et sa femme, il avait pu les soustraire aux brutalités des Tartares, en les reléguant dans les provinces du Nord. Lui était resté dans sa paroisse jusqu'au dernier moment. Puis, il avait dû fuir, et la route d'Irkoutsk était fermée, il lui avait fallu gagner le lac Baïkal.

Ces divers religieux, groupés à l'avant du radeau, priaient à intervalles réguliers, élevant la voix au milieu de la nuit, et à la fin de chaque verset de leur prière, le « Slava Bogu », Gloire à Dieu, s'échappait de leurs lèvres.

Aucun incident ne marqua cette navigation.

Nadia était restée dans un assoupissement profond. Michel Strogoff avait veillé sur lui qu'à de longs intervalles seulement, et encore sa pensée veillait-elle toujours.

Au jour naissant, le radeau, retardé par une violente tempête qui contrariait l'action du courant, était encore à quarante verstes de l'embouchure de l'Angara.

Très vraisemblablement, il ne pourrait pas l'atteindre avant trois ou quatre heures du soir. Ce n'était pas un inconvénient, au contraire, car les fugitifs

descendraient alors le fleuve pendant la nuit, et l'ombre devait favoriser leur arrivée à Irkoutsk.

La seule crainte que manifesta plusieurs fois le marinier fut relative à la formation des glaces à la surface des eaux.

La nuit avait été extrêmement froide. On voyait des glaçons assez nombreux flévrer l'ouest sous l'impulsion du vent. Ceux-là n'étaient pas à redouter, puisqu'ils ne pouvaient dériver dans l'Angara, dont ils avaient maintenant dépassé l'embouchure.

Mais on devait penser que ceux qui venaient des portions orientales du lac pouvaient être attirés par le courant et s'engager entre les deux rives du fleuve. De là, des difficultés, des retards possibles, peut-être même un insurmontable obstacle qui arrêterait le radeau.

Michel Strogoff avait donc un immense intérêt à savoir quel était l'état du lac, et si les glaçons apparaissaient en grand nombre. Nadia étant réveillée, il l'interrogea souvent, et elle lui rendait compte de tout ce qui se passait à la surface des eaux.

Pendant que les glaçons dérivait ainsi, des phénomènes curieux se produisaient à la surface du Baïkal. C'étaient de magnifiques jaillissements de sources d'eau bouillante, sorties de quelques-uns de ces puits artésiens, que la nature a forés dans le lit même du lac. Ces jets s'élevaient à une grande hauteur et s'épanchaient en vapeurs; irisées par les rayons solaires, que le froid condensait presque aussitôt.

Ce curieux spectacle eût certainement

émervillé le regard d'un touriste, qui eût voyagé en pleine paix et pour son agrément sur cette mer sibérienne.

Quatre heures du soir, l'embouchure de l'Angara fut signalée par le vieux marinier entre les hautes roches granitiques du littoral. On apercevait sur la rive droite le petit port de Livnitchaïa, son église, ses quelques maisons bâties sur la berge.

Mais, circonstance très-grave, les premiers glaçons, venus de l'est, dérivait déjà entre les rives de l'Angara, et, par conséquent, ils descendaient vers Irkoutsk. Cependant, leur nombre ne pouvait pas être encore assez grand pour obstruer le fleuve, ni le froid assez considérable pour les aggraver.

Le radeau arriva au petit port et il s'y arrêta. Là, le vieux marinier avait décidé de relâcher pendant une heure, afin de faire quelques réparations indispensables. Les troncs, disjoints, menaçaient de se séparer et il importait de les relâcher entre eux plus solidement pour résister au courant de l'Angara, qui est très rapide.

Pendant la belle saison, le port de Livnitchaïa est une station d'embarquement ou de débarquement pour les voyageurs du lac Baïkal, soit qu'ils se rendent à Kiakhka, dernière ville de la frontière russo-chinoise, soit qu'ils en reviennent. Il est donc très fréquenté par les steam-boats et tous les petits caboteurs du lac.

(La suite à demain).

Maison de Convalescence
Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise.
Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

PROFITS de 5 à 10%
assurés, sans
risques, moyennant
de réelles bénéfices de 100 à 500
et plus, payables tous les 15 jours.
Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockholders
45 & 44, Cornhill, N.C., LONDRES.
Né en 1807, ayant résidé dans toute l'Europe.

DÉPURATIF DU SANG
Le Sirop concentré de
Salsepareille QUÉ-
TAIN, guérit toutes les
maladies contagieuses,
toutes les affections des
humeurs, tous les vices du
sang, etc., etc. Ce sirop
agit en toute saison et con-
vient à tous les âges. Dé-
pôt unique à Lyon, phar-
macie QUÉTAIN, 5, rue de
la Préfecture.

**Pommade contre les
Dartres** d'une très réelle
efficacité. Prix 2 fr. le pot.
**Pommade contre les
engorgements**, surtout
ceux du cou. Prix 2 fr. le
pot. (On fait les envois.)

C^{ie} DES SALINS DU MIDI
Les magasins sont transférés cours de la Liberté, 33,
rue Mazenod (près la Préfecture).

SOLUTION JACQUEMAIRE
CROISSANCE D'ENFANTS, GROSSESSE, MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc. (terme de la grossesse, etc.).
Bis-Phosphate de Chaux gazeux.
Préparation perfectionnée — la plus assimilable — la seule inaltérable.
Dose: 1 verre à liqueur — 3 fois par jour.
Exiger le Bouchon métallique au porcelaine et le Verre de garantie.
Tous autres les autres produits — BROCHURE GRATIS SUR DEMANDE.
Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
Franco par 5 kilos. — Maison de détail: 10, rue d'Algérie, LYON.

HOMMES
PLUS D'ÉCOULEMENTS.
Cudrison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons. » 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 21, 48 en 31. C'est merveilleux. Dr Bonchard. Déjà dans toutes les pharmacies du monde. PRIX: Sol 31. Dragées 31. DÉPOT général: Pharmacie FARLEY, 114, rue Pierre-Saïe à Lyon* (Rhône). Envoi contre mandat-poste. Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remversé 3 angle
de la rue du Doyné et de
la rue des Prêtres (Saint-
Georges).
LYON

Fient des Pensionnaires. —
Chambres indépendantes. —
Discretions assurées. — Con-
sultations, renseignements
par correspondance et Maison
de campagne à proximité.
— Séjour agréable
pour les pensionnaires.
PRIX MODÉRÉS

A VENDRE
Dans l'Isère
FABRIQUE DE SOIERIES
à façon, comprenant 100 mé-
tres à bras, 10 mécaniques à
dévider, 6 cannetières et 1
doublage, 4 pliage, 1 ourdis-
soir, etc., etc.
Bail à céder.
S'adresser agence Fournier,
14, rue Confort, sous le n° 6522.

D^r DUCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies
urinaires et contagieuses. —
Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet: de 9 à 11 h. et de
1 h. 1/2 à 4 h.

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon
IMPRIMERIE A. WALTERER et C^{ie}
Rue Belle-Cordière, 14, Lyon

CARTES DE VISITE
A LA MINUTE
Livrées en boîte à 5 fr.
Le cent, 1 ligne 1.50
2 1.75
3 2.00
4 2.25
5 2.50
Par la poste: 30 cent. en sus
Cartes de Visite GRAVÉES
depuis 3 fr. la carte.
Avis important. — Il ne sera pas
tenu compte aux commandes non accom-
pagnées de leur montant.

VIENT DE PARAÎTRE
LE
Cicérone de Lyon
(7^e ÉDITION)

Contenant: la nomenclature des rues avec leurs
tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices
de paix dont elles dépendent. Le service de tramways
et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les envi-
rons de Lyon.
Prix: 10 Centimes

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

LYON-HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
(1^{re} Année)

Revue horticole bi-mensuelle illustrée, des travaux de
JARDINAGE de la Région
ABONNEMENTS: 1 an, 8 francs; 6 mois, 5 francs

Le LYON-HORTICOLE paraît par fascicule de 16 à
30 pages, grand in-8°, le 15 et le 30 du mois et forme, à la fin
de l'année, un fort volume de plus de 400 pages, illustré de
nombreuses gravures.
Il est rédigé par des horticulteurs praticiens et des ama-
teurs d'horticulture qui traitent:

Des Fleurs, des Fruits, des Arbres, de la Vi-
gnes, des Plantes utiles ou d'ornement, des Lé-
gumes, etc.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste. Adresser le
montant des abonnements au Directeur, cours Lafayette pro-
longé, 66, à Villeurbanne les-Lyon.

Les annonces sont reçues à l'Agence Fournier, 14, Lyon,
et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon
et Dijon.

Si vous avez un repas, Adressez-vous directement
au **Dépôt général du poisson du lac Léman**, 46, rue
du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre
poisson frais et bon marché.

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et
Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

LE MEILLEUR
EST LE
THÉ DES MANDARINS

DÉPÔTS A LYON
VERZIER, pl. Carnot, 10. COLOMB, c. Morand, 22. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
GRANGE, rue Servient, 4. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. DUSSERT, c. Lafayette, 14.
VARLOT, rue Romarin, 3. G. MILLE, r. d'Algérie, 22. Veuve MUNET, place de la
SALOT, rue Molière, 16. VERSET, q. de Bondy, 17. Boucle, 1.
DEVAUX, rue Gentil, 12. JULLIAND, rue du Mar- Veuve REBOUILLOU, c.
ROUSSET, rue Archers, 4. ché-de-Vaise, 4. Vitton, 72.
ALLEX, c. de la Liberté, 68. PRIMPIED, pl. Cr.-R., 6.

A Villeurbanne: PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
A Saint-Etienne: ESSERET, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue
Gambetta, 33.
A Grenoble: Epicerie PETIT, 84-102, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Pari-
sienne), rue des Clercs et rue Barnave.
A Mâcon: LABRUYERE, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg: Lucien GARÇON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.
A Trévoux: MAZUIR, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône: VERNIAUD (Epicerie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.

VENTE EN GROS
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Succursales: St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

Publicité sous toutes ses formes
ANNONCES ET RÉCLAMES
Dans tous les Journaux de Lyon, France et Etranger
Fortes remises sur les tarifs, selon l'importance des commandes
ABONNEMENTS SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX
AFFICHAGE: LYON ET FRANCE, DISTRIBUTION D'IMPRIMERIES

AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Succursales: St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

Publicité sous toutes ses formes
ANNONCES ET RÉCLAMES
Dans tous les Journaux de Lyon, France et Etranger
Fortes remises sur les tarifs, selon l'importance des commandes
ABONNEMENTS SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX
AFFICHAGE: LYON ET FRANCE, DISTRIBUTION D'IMPRIMERIES

BOURSE DE LYON

Du 14 Mars 1892

FONDS D'ÉTAT		
3 % Français.....	96 65	Crédit Lyonnais..... 774 37
Au porteur.....		Mobilier Espagnol..... 80
Amortissable.....		
4 1/2 % 1883.....		
Italie.....	87 90	Banq. Esc. Paris..... 535
Autriche 4 0/0.....	68 58	Banque Ottomane..... 455
Hongrie 4 0/0.....	91 70	Banque P. Autric. 580
Autriche 4 0/0.....	90 75	Société Lyonnaise.....
Russe 5 0/0 62.....		Paris-Lyon-Médit.....
5 0/0 67.....		Andalous.....
5 0/0 70.....		Chémios Autrich..... 608 75
5 0/0 80.....	93 10	Cadix-Portug.....
5 0/0 90.....	93	Lombard-Vénitien..... 200
D. C. Ottom. s. d.....	19 10	Méridionaux.....
Det. Egypt. 4 1/2.....	487	Nord de l'Espagne..... 148 75
— Obligat. p. r.....		Portugais.....
Portugal 3 0/0.....		Saragosses..... 161 87
— 4 1/2 % 1889.....	201 50	Canal de Suez.....
Crédit foncier.....		Saint-François.....
Crédit mobilier.....		Canal interoc..... 19 75
		Société f. lyonn.....

OBLIGATIONS				
Ville de Lyon	1860	100 75	Lyon-Fourvière	...
V. de Paris	1860	100 75	Ouest-Lyonnais	...
—	1865	...	S. f. lyonn.	384
—	1865	423	Andalous 3 0/0	275
—	1871	411	Autriche-Hongr. 1 ^{re}	418
—	1875	...	Beira-Alta 3 0/0	...
—	1875	...	Caix de Portugal	94
—	1878	...	Lombard ancien	297
—	1885	...	— nouv.	302 25
1 ^{re} de Marseille 17 ^e	...	396	Nord d'Espagne 5	...
Fonc. 1877 3 0/0	0/0	396	Portugais 3 0/0	...
Fonc. 1879 3 0/0	0/0	478 75	S. f. lyonn. 4 0/0	100 50
Fonc. 1879 3 0/0	0/0	483 50	—	...
Fonc. 1880 3 0/0	0/0	473 75	Gar de Lyon	...
Fonc. 1882 3 0/0	421	...	Forces de l'Armée	...
—	1885 3 0/0	478 75	Creusot	1700
Créditiens 4 0/0	...	450	Mines de la Loire	136
Dombes 5-Est.	...	452	Montbrambert	945
— nouv.	...	450	Saint-Rienne	253 50
Paris-Lyon-Méd.	...	440	Grand'Rousse	...
1865	...	450 25	0 ^{re} Prussiens Livou	325

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISSE. — 14 Mars 1892
Porcs. — Amenés, 1574; vendus, 1425.
Renouil, 149. — Prix payé: de 84 à 102 fr. les
100 kil., droits d'octroi non compris.

BOURSE DE PARIS

Du 14 Mars 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE				
AL	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE	
COMPAGN				
3 0/0	96 80	91 95	15	..
3 0/0	95 95	96	..	05
3 0/0 amort. ex.	97 55	97 60	..	05
4 1/2 1883	105 10	105 20	..	10

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE				
CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'hui	
96 80	3 0/0 Français...	96 87	96 90	
95 92	3 0/0 nouveau...	96	96	
105 20	4 1/2 Fr. (1883)...	105 25	105 25	
87 80	5 0/0 Italien...	87 87	87 75	
57 65	4 0/0 Espagne ext.	58 05	57 65	
91 75	Hongrois 4 0/0...	91 75	..	
68 20	Russe Orient...	65 90	65 95	
486	Dette Egypt. unif.	486	..	
4350	Banque de France...	4350	..	
1300	Crédit Foncier...	1200	1200	
157	Banq. d'Esc. Paris...	155	156	
778	Crédit Lyonnais...	775	770	
157	Banque Ottomane...	155	..	
..	Banque Autrich...	435	..	
..	Mobilier Espagnol...	81	..	
..	Panama...	..	..	
..	Paris-Lyon-Médit...	1438	..	
610	Autrichiens...	611	611	
200	Lombards...	202	..	
161	Saragosses...	162	161	
147	Nord Espagne...	150	149	
598	Méridionaux...	593	590	
2720	Suez...	2725	2718	
95 15/16	Consolidé...	95	95 15/16	

COURS DES VALEURS EN BANQUE				
Du 14 Mars 1892				
ACTIONS	OBLIGATIONS			
Trifail...	N.-E. Hongrois. 515	..	..	..
Alpines...	Pustenberg...	..	..	..
Tharsis...	Pottendorf...	..	..	..
Lantana...	Lois Tures...	71	25	..
Haita-Bankowa...	Charkow...	..	..	..
Champ-d'Or...	Sélo...	..	..	..

APRÈS BOURSE

Du 14 Mars

3 0/0 français...	96 91	Douanes...	436 87
4 1/2 1883...	105 10	Rio Tinto...	450
5 0/0 Italien...	87 80	Tharsis...	146 87
5 0/0 Espagne...	58 05	Alpines...	141 25
5 0/0 Hongrois...	91 75	De Beers...	355
5 0/0 Russe...	75 31	Tabacs...	355
5 0/0 Ottoman...	93 50	Panama...	125 21 1/2
5 0/0 Portugais...	68 20	Chèques Lond...	21 1/2
5 0/0 Turc...	18 85	à vue...	..
5 0/0 Egypte unif.	485 63	1/2 Ber...	..
5 0/0 Banque Ottom.	536 25	Petersb...	..
5 0/0 Banque franc. n.	98	Vienne...	..
5 0/0 Banque franc. n.	98	Amst...	..

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS
Paris, 14 Mars (2 h. soir)

HUILES DE COLZA		SUCRES Roux 88°	
Courant...	55	Dispon. de...	39
4 de mai...	57	Tendance soutenue.	..
4 derniers...	58 50		
Tendance soutenue.	..		
			</